L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/78 : Achat lot de légo pour l'école et le périscolaire au vide-grenier de Faux-la-Montagne.

Lors du vide-grenier du lundi 7 août 2023 à Faux-la-Montagne, la commune a eu l'opportunité d'acheter un très important lot de légo d'occasion pour l'école et le périscolaire. Ce lot était vendu 200 € par Madame Virginie Bordas. Qui a présenté une facture manuscrite. Madame la maire demande au conseil municipal, l'autorisation de rembourser Madame Virginie Bordas.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cet achat d'un montant de 200 € de légo destinés à l'école et au périscolaire.

Faux-la-Montagne le 8 décembre 2023

La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE
(Creuse)